

TU NE TEMOIGNERA PAS

Question : Certains membres - de la secte - AHbash ont essayé de me convaincre que ces SaHâbah qui combattirent Hadhrat ‘Ali (Radhyallahou ‘anhou) ont ainsi péché. Je leur ai parlé de citations d’éminents/classiques savants affirmant que l’acte de Mou’âwiyah (Radhyallahou ‘anhou) contre ‘Ali fut Ijtihâdi, et qu’il faut garder silence en ce qui concerne les divergences entre les SaHâbah. Ils répliquèrent que des savants ne jouissant pas du statut de prophète peuvent aussi faire des erreurs et que l’acte de Mou’âwiyah (Radhyallahou ‘anhou) n’était pas Ijtihâdi.

Leur argument de base est que selon les Oussoul, s’il y a un Nass (Âyat Qour-ânique/Hadith explicite), il n’y aura donc pas d’Ijtihâd possible ; et ils citent le Âyat Qour-ânique signifiant : ‘Ô vous qui avez cru, obéissez à Allah et obéissez au messager et aux détenteurs de l’autorité parmi vous (Oulil Amri Minkoum)...’ Les AHbash disent que parce que ‘Ali (Radhyallahou ‘anhou) fit parti des ‘Ouloul Amri Minkoum’, et que c’est Fardh d’obéir aux ‘Oulil Amri Minkoum’, cela ne peut jamais être juste une erreur d’Ijtihâd mais plutôt un péché selon ce Âyat.

Je n’ai pas pu réfuter leur avis au sujet de Mou’âwiyah (Radhyallahou ‘anhou) à cause du Âyat. Comment devrions nous comprendre ce Âyat et comment pourrait-on répondre au AHbash ?

Réponse : Tu ne pourras pas réfuter les mécréants car tu manques de connaissances. Vu que tu manques de connaissances, évite donc d’être mêlé à un débat ou une quelconque argumentation. Le manque de connaissance pendant un débat suscite des doutes et ébranle même le faible Imâne du concerné. Les AHbash sont stupides, d’où leur production d’un argument futile.

Qui était correcte ou bien qui s’est fourvoyé n’a rien à voir avec la réponse que nous sommes en train de te donner. Le fait est que Hadhrat Mou’âwiyah (Radhyallahou ‘anhou) fut un illustre SaHabi et un scribe du WaHi, ainsi les crétins ne devraient pas parler contre le moindre SaHâbi, même pas le dernier d’entre eux. C’est de la pure ignorance que de compromettre son Âkhirah pour

TU NE TEMOIGNERA PAS

quelque chose qui au minimum est une futilité, et qui pourrait être bien pire. Ça peut être un grossier manque de respect pour Rassouloullah (Sallallahou ‘aleyhi wa sallam) car il a averti la Oummah contre le fait de parler tels des chiens à l’encontre de ses SaHâbah. Rassouloullah (Sallallahou ‘aleyhi wa sallam) a dit : *“Tous mes SaHâbah sont comme les étoiles (de la hidâyat).”*

Quel bénéfice toi et les AHbash auriez-vous en jouant les juges de Hadhrat Mou’âwiyah (Radhyallahou ‘anhou) ? Toi et ces AHbash, avez-vous l’autorité de juger les SaHâbah à leur détriment ? Ceux qui accusent catégoriquement les illustres SaHâbah d’avoir péché – et nous ne sommes pas en train de dire que les SaHâbah étaient Ma’soum – empestent eux-mêmes le péché et se vautrent dans le *Jahâlat*. Ils affichent/trahissent – leur intrinsèques - tendances shiahs.

Ces crétins n’ont même pas compris le sens du mot *Ijtihâd*. Une erreur *Ijtihâdi* – une authentique erreur intellectuelle – est tout à fait possible en interprétant un *Nass*. Il y a beaucoup de *Noussous* différemment interprétés par les A’immah-é-Moujtahidînes. Si les Ouloul Amr dévient du Sirâtoul Moustaqîm, il y aura des motifs pour un conflit valide, et un tel conflit ne sera pas nécessairement un rejet du *Nass* (le Âyat Qour’ânique que ces AHbash ont cité). Ça pourrait être une erreur de compréhension dénommée erreur *Ijtihâdi* ou authentique incompréhension. Tel fut précisément le cas lorsque certains A’immah Moujtahidînes se rangèrent du côté des Banou Abbâs contre les Bani Oumayyah qui étaient les Ouloul Amr en ce temps-là.

Ta question est futile, spirituellement nuisible et dépourvue de bénéfice pratique ni intellectuel. Au contraire, quelqu’un peut tomber dans une erreur grave en éprouvant des sujets à propos desquels Allah Ta’ala ne nous demandera pas des comptes. Quand Allah Ta’ala résoudra la dispute entre Hadhrat ‘Ali (Radhyallahou ‘anhou) et Hadhrat Mou’âwiyah (Radhyallahou ‘anhou) au jour de Qiyâmah, ni toi, ni les AHbash et nous non plus ne seront appelé à témoigner à la cour Divine. Mais si la moindre impolitesse est exprimée contre le moindre SaHâbi, les risques d’être trainé à la cour Divine sont véritables et effrayant.

(Traduction achevée le 28 Rabî-oul Awwal 1442)